



ÉTÉ 2018

DE 4 À 16 ANS

COLONIES DE VACANCES

Enfants / Adolescents
Campagne - Mer - Montagne

FÉDÉRATION CANTAL

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Centre Laïque Antonin Lac
7 Rue du 139ème RI - 15012 AURILLAC



Tél. : 04 71 48 42 58



vacances@fal15.org



La Ligue de l'Enseignement du Cantal



FAL15.ORG

LE L!ORAN - CHALET DES GAL!NOTTES

A 1250 m d'altitude, au cœur de la station du Lioran et du parc des Volcans d'Auvergne, le chalet permet aux enfants de vivre un séjour dans un environnement naturel, privilégié et protégé.

Hébergement en chambres de 4 à 6 lits, chalet composé de plusieurs salles d'activités, d'une grande salle polyvalente, d'un cyberspace, d'une salle d'escalade et d'un restaurant prolongé d'une terrasse panoramique.



Journée Porte Ouverte au Chalet des Galinottes
Samedi 2 Juin 2018 - De 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h
2 rue de la Patinoire, 15300 Laveissière

A partir
de 289€

P'TITS CANTALOUS

4 à 6 ans
10 participants

- > 2 séances d'escalade sur le centre
- > 3 séances d'équitation
- > 1 montée en téléphérique (découverte des montagnes du Cantal)
- > 1 séance de cirque

5/12/14
jours

A partir
de 306€

COCKTAIL D'AVENTURES

7 à 11 ans
24 participants

- > 1 journée à Vulcania (Parc d'attraction)
- > 1 séance de biathlon (tir laser + course d'orientation)
- > 1 séance de VTT
- > 2 séances d'équitation
- > 1 séance Parcours Aventure
- > 1 séance d'escalade

5/7
12/14
jours

A partir
de 405€

A CHEVAL DANS LE CANTAL

7 à 12 ans
12 participants

- > 8/10 séances d'équitation selon le séjour
- > 1 séance de biathlon (tir laser + course d'orientation)
- > 1 séance d'escalade

7/12/14
jours

A partir
de 395€

CANTAL SENSATIONS

10 à 14 ans
12 participants

- > 1 séance de canyoning (randonnée aquatique)
- > 1 randonnée en montagne (journée)
- > 2 séances de char à voile
- > 1 séance Parcours Aventure
- > 2 séances d'escalade

7/12/14
jours

A partir
de 477€

STAGE VTT

12 à 15 ans
12 participants

- > 4 demi-journées VTT enduro
- > 2 journées de descente (bike park)
- > Radonnées sur les crêtes (montée en téléphérique et descente en VTT)
- > 2 séances d'escalade

7/12/14
jours

A partir
de 745€

MANGAKA

14 à 16 ans
12 participants

- > 8/10 séances de Manga encadrées par un illustrateur professionnel (création d'histoires, réalisation d'un manga)
- > 1 séance d'aïkido

7/12/14
jours

Le nombre de séances d'activités varie selon la durée des séjours

AUTRES ACTIVITÉS POSSIBLES SUR LES SÉJOURS : Baignades, randonnées, grands jeux, sports collectifs, veillées diverses...

5 jours	7 jours	12 jours	14 jours
09/07 au 13/07	09/07 au 15/07	20/08 au 31/08	09/07 au 22/07
23/07 au 27/07	23/07 au 29/07		23/07 au 05/08
06/08 au 10/08	06/08 au 12/08		06/07 au 19/08
20/08 au 24/08	20/08 au 26/08		

A partir
de 795€

LE ROUGET - CENTRE DE LA CHATAIGNERAIE

STAGE DE KARTING

14
jours

10 à 13 ans

40 participants

09/07 au 22/07 - 23/07 au 05/08 - 06/08 au 19/08

PROGRAMME

6 séances de karting : Piste du Lissartel à Pers (1105m)

- > 1 des plus belles pistes d'Europe
- > Encadrées par des moniteurs diplômés d'Etat (BPJEPS karting)
- > Progression qui t'amènera à être chronométré et à participer à une course d'endurance par équipes de 3

AUTRES ACTIVITÉS POSSIBLES

- > Journée à Rénac Plage
- > Piscine (à 100m du centre)
- > Sports collectifs
- > Tir laser
- > Veillées diverses...

CADRE ET MODE DE VIE

- > Au cœur du village de 1000 habitants
- > À proximité d'Aurillac (25 km)
- > Situé à 6 km du circuit de Pers
- > Hébergement en chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires complets et séparés
- > Rez de chaussée : salle de restaurant et salles d'activités
- > Cour arborée avec pelouse dotée d'un terrain de sport



Vidéo de présentation sur notre Facebook
Ligue de l'Enseignement du Cantal

!LE D'OLÉRON - CENTRE DE LA MARTIÈRE

LES ROBINSONS D'OLÉRON

A partir
de 532€

6 à 12 ans
4 places
30/07 au 05/08

14 jours

PROGRAMME

- > 2 séances de voile sur le dériveur
- > 1 sortie en mer autour du Fort Boyard
- > 2 balades équestres
- > Baignades
- > 1 balade en VTT
- > 1 séance de pêche à pied
- > Veillées diverses...



SENSATIONS GLISSES

A partir
de 524€

13 à 16 ans
4 places
30/07 au 05/08

14 jours

PROGRAMME

- > 1 séance de catamaran
- > 1 à 2 séances de bodyboard
- > 1 séance de surf paddle en mer
- > Plusieurs séances de baignade
- > Activités ludiques et sportives
- > Veillées diverses...

CADRE ET MODE DE VIE

- > Propriété de 17 hectares de forêts et prairies, au cœur de l'île d'Oléron
- > Chambres spacieuses de 6 lits ou camp de toile
- > Salle d'activités, terrain de jeu, salle multimédia, bibliothèque, vidéothèque et piscine ludique
- > Une vaste terrasse extérieure ouvrant sur un jardin

LA PONÉTIE - STAGE DE RUGBY (EN EXTERNAT)

170€

De 9 à 13 ans
40 participants
09/07 au 13/07

5
jours

PROGRAMME

- > Rugby
- > Piscine
- > Course d'orientation
- > Sarbacane
- > Parours aventure
- > Aquaparc
- > Jeux collectifs
- > Cantal Tour Sport au Lac des Graves (10/07)



Pour les inscriptions au stage rugby,
merci de contacter directement la FAL du Cantal

TARIFS DES SÉJOURS

Séjours	Durée	QF ≤ 300	300 < QF ≤ 600	600 < QF ≤ 723	Tarif de base
Le Lioran P'tits Cantaloux	5 jours	289 €	294 €	299 €	329 €
	12 jours	659 €	664 €	669 €	699 €
	14 jours	779 €	784 €	789 €	819 €
Le Lioran Cocktail d'Aventures	5 jours	306 €	311 €	316 €	346 €
	7 jours	399 €	404 €	409 €	439 €
	12 jours	715 €	720 €	725 €	755 €
	14 jours	785 €	790 €	795 €	825 €
Le Lioran À cheval dans le Cantal	7 jours	405 €	410 €	415 €	445 €
	12 jours	719 €	724 €	729 €	759 €
	14 jours	789 €	794 €	799 €	829 €
Le Lioran Mangaka	12 jours	745 €	750 €	755 €	785 €
	14 jours	850 €	855 €	860 €	890 €
Le Lioran Cantal Sensations	7 jours	395 €	400 €	405 €	435 €
	12 jours	695 €	700 €	705 €	735 €
	14 jours	780 €	785 €	790 €	820 €
Le Lioran Stage VTT	7 jours	477 €	482 €	487 €	517 €
	12 jours	764 €	769 €	774 €	804 €
	14 jours	899 €	904 €	909 €	939 €
Le Rouget Karting	14 jours	795 €	800 €	805 €	835 €
Oleron Sensations glisses	7 jours	524 €	529 €	534 €	564 €
Oleron Les Robinsons d'Oléron	7 jours	532 €	537 €	542 €	572 €
La Ponétie Rugby	5 jours	170 €			

> Une réduction de 5 % sera accordée pour le 2ème enfant inscrit sur les séjours du Rouget et du Lioran.

> Nous pouvons déduire les PassCantal (Conseil Départemental) et aides diverses (les tickets vacances CAF sont déjà déduits)

TRANSPORT

> Séjours Le Lioran / Le Rouget : Rendez-vous sur place

> Séjours Oléron : Départ d'Aurillac

COND!T!ONS GÉNÉRALES DE VENTE

Inscriptions : pour inscrire votre enfant, il suffit de nous retourner le bon d'inscription. La place est réservée lorsque le bon d'inscription est retourné au service vacances accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du montant du séjour. Le solde du séjour devra être réglé 10 jours avant le départ.

Adhésion : les réalisations FAL 15 diffusées sous la marque Vacances Pour Tous (VPT) sont ouvertes à tous, hommes, femmes et enfants de toute condition sociale adhérents de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente (L.F.E.P.).
Montant de l'adhésion à VPT 2017/2018 : 7,50 €

Responsabilité de VPT : VPT agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de services. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvements de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. Dans le cas où la responsabilité de VPT serait recherchée en raison du fait personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé au client.

Responsabilité de l'organisateur : l'exécution des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs. Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes de statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté le droit de modifier ou même d'annuler ses programmes. Séjours écourtés : en cas de renvoi d'un jeune mineur dans sa famille pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents ou la personne responsable prendront en charge son voyage retour ainsi que le voyage aller et retour de l'accompagnateur et les frais de mission de ce dernier. Dans le cas d'un renvoi pour raisons disciplinaires aucune somme ne sera remboursée à la famille, et les frais de retour seront facturés à la famille.

Responsabilité du participant : tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant (discipline, comportement perturbant le groupe, convenance personnelle...) pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le coût du voyage retour ainsi que les frais de son accompagnement seront facturés à la famille. Le particulier doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception au service vacances. Passé ce délai d'un mois, cachet de la poste faisant foi, VPT se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou à un séjour.

Annulation : si vous deviez annuler votre réservation, veuillez-nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :
Plus de 30 jours avant le départ, retenue des frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 120 € par personne,
- entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix total
- entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 % du prix total
- entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total
- moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation : 100 % du prix total. Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

Modifications : du fait de VPT, dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé par VPT, le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou pour la sécurité des voyageurs ou pour insuffisance du nombre de participants. Lorsque, avant le départ, le voyage ou le séjour sont modifiés par VPT, sur les éléments essentiels, le client peut dans un délai de 7 jours après en avoir été averti, soit mettre fin à sa réservation, dans les conditions prévues ci-dessus, soit accepter de participer au voyage ou au séjour modifié, un avenant au contrat sera alors présenté à sa signature, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent. Lorsque, après le départ, le voyage ou le séjour sont modifiés par Vacances Pour Tous, sur des éléments essentiels, le client peut, à son retour, demander le remboursement des prestations non exécutées et non remplacées sans pour cela que ces modifications puissent donner lieu à une demande de dédommagement pour préjudice subi.

Bagages : ils seront transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

Assurance voyage : dans le cadre des garanties souscrites à leur profil par l'APAC, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits :

- a) Responsabilité civile (dommages causés au tiers)
- b) Défense et recours : frais réels
- c) Individuelle « accident corporel »
- d) Assistance (exclusivement si est fait appel aux services de l'assistant et après l'accord préalable de celui-ci)
- e) Dommages aux biens personnels (sac bicyclettes et skis) en cas de :

- vol caractérisé,
- détérioration accidentelle : garantie limitée à 1100 € maximum avec franchise de 110 € par sinistre (vêstus maximum à 50 %)

Attention : Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'APAC et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

Prix : tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. N.B. : L'apport du matériel personnel n'est pas déduit du montant du séjour et n'est pas couvert par notre assurance.

Attention : l'assurance annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il est possible de contracter une assurance annulation optionnelle (voir ci-dessous).

Loi informatique, fichiers et liberté : nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 10/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'ensemble des propositions : contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisation pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

Assurance annulation optionnelle : remboursement sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ.

Conditions : lorsque l'empêchement de départ ou de voyage est occasionné par :

- Maladie grave, accident grave de l'assuré, de son conjoint, ses descendants ou ascendants ou de personnes qui devaient effectuer le voyage avec lui
- Décès de l'assuré, son conjoint, descendants ou ascendants, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, beaux-parents.

- Dommages matériels importants causés par un incendie ou des éléments naturels atteignant l'assuré dans ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence.

Modifications : du fait de VPT, dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé par VPT, le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou pour la sécurité des voyageurs ou pour insuffisance du nombre de participants.

Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service Vacances Pour Tous sous pli recommandé et dans les 5 jours après avoir pris connaissance de l'annulation. L'assurance annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour.

Attention : l'assurance annulation ne permet pas le remboursement des frais de dossier (forfait 120 €).
Tarif : 4,5 % du prix total du séjour/personne.

Agréments AG 075 95 00 63 (Tourisme) et Jeunesse et Sport
Garantie financière UNAT PARIS - Responsabilité civile
APAC PARIS



AURILLAC TOURISME

Transport touristique &
Transport scolaire et sportif

10, rue de Boudieu - 15000 AURILLAC

04 71 46 54 96

lavergne@aurillac-tourisme.fr



15340 CALVINET

Tél. 04 71 49 92 79

Fax. 04 71 49 93 00

www.autocars-laborie.fr

laborie@wanadoo.fr

AUTOCARS PONS

15300 MURAT

Tél.: 04 71 62 64 96

Fax: 04 71 64 84 59

info@autocarspons.com



Plus de séjours sur www.vacances.pour.tous.org

Séjours linguistiques, séjours à l'étranger...

FÉDÉRATION CANTAL

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire